## INVESTISSEMENTS INFÉRIEURS AU SEUIL PRÉVU DE 4,0 M\$

CAUSE TARIFAIRE 2019-2020 et ANNÉES TARIFAIRES 2020-2021 et 2021-2022

(000 \$)

No de		BUDGET CAUSE TARIFAIRE	BUDGET ANNÉE TARIFAIRE	BUDGET ANNÉE TARIFAIRE		
ligne		2019-2020 <sup>(1)</sup>	2020-2021 (b)	2021-2022	ÉCARTS	ÉCARTS
1	FRAIS REPORTÉS	(a)	(D)	(c)	(b) - (a)	(c) - (b)
2	Actifs Intangibles - Développements informatiques	15 338	15 776	16 629	439	853
3	Programmes commerciaux - PRC	11 038	11 503	11 722	466	219
4	Programmes commerciaux - PRRC	5 198	5 300	5 401	102	101
5	Total Programmes commerciaux	16 236	16 804	17 123	568	319
6	TOTAL DES FRAIS REPORTÉS	31 573	32 580	33 752	1 007	1 172
7	<u>IMMOBILISATIONS</u>					
8	DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU	56 818	57 999	59 134	1 181 (1)	1 134 (2)
9					* *	
10	Contributions clients - autres	(1 212)	(1 289)	(1 296)	(77)	(8)
11	Contributions clients - 300 \$	(1 123)	(1 142)	(1 154)	(19)	(12)
12	Renforcement du réseau de distribution	2 000	2 500	2 500	500	0
13	Biométhane	0	0	0	0	0
14	Total Développement du réseau	56 483	58 069	59 183	1 585	1 115
15	AMÉLIORATION DU RÉSEAU					
16	Biogaz					
17	Risques	5 270	16 728	18 240	11 458 (3)	1 512 (4)
18	Respect des exigences	12 815	12 841	15 456	26	2 615 (5)
19	Mesurage	14 108	14 015	14 281	(93)	266
20	Enjeux clients - capacités hydrauliques	112	306	115	195	(191)
21	Amélioration des actifs	27 018	29 899	30 376	2 881 (6)	477
22	Autres	0	0	0	0	0
23	Total Amélioration du réseau	59 323	73 790	78 469	14 467	4 679
24	TRANSMISSION - RÉSEAU					
25	Renforcement du réseau de transmission	0	0	0	0	0
26	Total Transmission - Réseau	0	0	0	0	0
27	ENTREPOSAGE DU GAZ					
28	Usine de liquéfaction	2 366	2 230	2 251	(136)	21
29	Total Entreposage du gaz	2 366	2 230	2 251	(136)	21
30	INSTALLATIONS GÉNÉRALES					
31	Structures et améliorations	6 300	5 272	5 143	(1 028) (7)	(128)
32	Mobiliers et équipements de bureau	2 068	2 136	2 052	69	(84)
33	Équipements de transport	7 775	5 578	7 066	(2 197) (8)	1 488 (9)
34	Machinerie lourde	425	577	223	152	(354)
35	Outillages et équipements de travail	4 125	3 450	3 484	(675)	34
36	Équipements informatiques	3 557	4 300	3 697	743	(602)
37	Total Installations générales	24 249	21 313	21 666	(2 936)	354
38	FRAIS GÉNÉRAUX CAPITALISÉS	17 366	19 666	20 624	<b>2 301</b> (10)	958
39	INVENTAIRE GAZ COUSSIN	0	0	0	0	0
40	RÉINTÉGRATION AMORTISSEMENT DE VÉHICULES	1 304	1 304	1 304	0	0
41	CONTRIBUTIONS					
42	Subventions gouvernementales	0	0	0	0	0
43	TOTAL DES IMMOBILISATIONS	161 091	176 372	183 498	15 281	7 126
44	TOTAL DES ADDITIONS INFÉRIEURES AU SEUIL PRÉVU À LA BASE DE TARIFICATION	192 664	208 952	217 250	16 288	8 298

<sup>45 (1)</sup> Les investissements inférieurs au seuil de 4,0 M\$ pour la Cause tarifaire 2019-2020 sont présentés à titre indicatif. Les totaux des différentes catégories peuvent être

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux.

 Original : 2019.04.30
 Énergir-L, Document 10

 Révisé: 2019.08.01
 Page 1 de 3

retracés à la pièce Énergir-L, Doc. 3 page 1 à la colonne projets inférieurs à 4,0 M\$ de la section budget Cause 2019-2020.

## INVESTISSEMENTS INFÉRIEURS AU SEUIL PRÉVU DE 4,0 M\$ POUR LES ANNÉES TARIFAIRES 2020-2021 ET 2021-2022

- La hausse des investissements de 1,2 M\$ prévus en développement du réseau entre l'année tarifaire 2020-2021 et la Cause tarifaire 2019-2020 s'explique principalement par l'inflation de 2 %.
- La hausse des investissements de 1,1 M\$ prévus en développement du réseau entre l'année tarifaire 2021-2022 et l'année tarifaire 2020-2021 s'explique principalement par l'inflation de 1,9 %.
- 7 3. La croissance des investissements de 11,5 M\$ de la catégorie risques s'explique principalement par la hausse des investissements en joints mécaniques. En effet, au cours 8 des exercices financiers 2018-2019 et 2019-2020, des investissements en joints mécaniques 9 ont été reportés afin de dégager de la capacité pour ainsi permettre la réalisation de deux 10 projets majeurs, la relocalisation de la conduite pour le projet du SRB Pie-IX (R-4065-2018) 11 et la réfection des infrastructures gazières de la rue Sainte-Catherine Ouest (R-4078-2018). 12 Afin d'assurer la réalisation du programme de joints mécaniques dont l'échéancier est prévu 13 en 2025, des investissements additionnels doivent être réalisés en 2020-2021 et 2021-2022, 14 afin de rattraper le retard anticipé dans les exercices 2018-2019 et 2019-2020, découlant de 15 la réalisation des projets majeurs cités précédemment. L'écart résiduel s'explique 16 essentiellement par l'inflation de 2%. 17
- 4. La hausse prévue des investissements de 1,5 M\$ de la catégorie risques à l'année tarifaire
   2021-2022 s'explique principalement par une hausse des investissements de 1,1 M\$ en
   odorisation des postes de livraison afin d'assurer le remplacement des systèmes d'odorisation
   dont la technologie est désuète ou problématique.
- 5. La hausse de 2,6 M\$ des investissements de la catégorie respect des exigences de la stratégie de gestion des actifs s'explique principalement par la disponibilité prévue de la maind'œuvre interne et externe pour les projets de repavage à l'année tarifaire 2021-2022. Cette disponibilité découle du fait que plus de temps était consacré à des projets supérieurs à 4,0 M\$ dans les années tarifaires précédentes.

Original : 2019.04.30 Énergir-L, Document 10

Révisé : 2019.08.01 Page 2 de 3

- 6. La hausse de 2,9 M\$ des additions de la catégorie amélioration des actifs de la stratégie de gestion des actifs entre l'année tarifaire 2020-2021 et la Cause tarifaire 2019-2020 s'explique principalement par une augmentation de 2,4 M\$ des investissements pour les conduites enfouies. L'écart résiduel s'explique principalement par l'inflation de 2 %.
- 7. La baisse de 1,0 M\$ des additions en structures et améliorations entre l'année tarifaire
   2020-2021 et la Cause tarifaire 2019-2020 s'explique principalement par des investissements
   ponctuels à la Cause tarifaire 2019-2020 liés au maintien des actifs.
- 8. La baisse de 2,2 M\$ des investissements en équipements de transport entre l'année tarifaire 2020-2021 et la Cause tarifaire 2019-2020 s'explique principalement par une baisse temporaire des achats de fourgonnettes pour les techniciens de projets.
- 9. La hausse de 1,5 M\$ des investissements en équipements de transport entre l'année tarifaire
   2021-2022 et l'année tarifaire 2020-2021 s'explique principalement par l'augmentation des
   achats de fourgonnettes pour les techniciens de projets.
- 10. La hausse de 2,3 M\$ des frais généraux capitalisés entre l'année tarifaire 2020-2021 et la
   Cause tarifaire 2019-2020 s'explique d'abord par la hausse de l'enveloppe globale des frais généraux capitalisés de 0,4 M\$ découlant de l'inflation. L'écart résiduel s'explique par la répartition des frais généraux imputés aux projets supérieurs au seuil de 4,0 M\$ qui est moindre qu'à la Cause tarifaire 2019-2020.

19

20 21

22

23

24

25

26

- Énergir demande à la Régie de l'énergie (la Régie) d'autoriser pour les années tarifaires 2020-2021 et 2021-2022 les projets d'acquisition ou de construction d'immeubles ou d'actifs de moins de 4,0 M\$ destinés à la distribution de gaz naturel pour lesquels une autorisation est requise en vertu de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* et de son règlement d'application.
- Énergir demande à la Régie d'approuver les additions à la base de tarification relatives à des projets d'investissement inférieurs à 4,0 M\$ pour l'année tarifaire 2020-2021 et 2021-2022.

 Original : 2019.04.30
 Énergir-L, Document 10

 Révisé : 2019.08.01
 Page 3 de 3